Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le
ID : 044-214401598-20231218-2023D69-DE

COMMUNE DE SAINT FIACRE SUR MAINE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS,** Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents : Vincent LHOPITAL

Secrétaire de séance : Cédric BUSSON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

Délibération – Dénomination de voies – lotissement La Métairie (2023-69)

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Pascal DABIN signale que dans le cadre de la construction du lotissement à la Métairie, il convient de nommer les voies exposées sur le plan ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le
ID : 044-214401598-20231218-2023D69-DE

Afin de permettre d'identifier clairement ces voies, il est proposé au conseil municipal de les nommer :

- Impasse du Champ Rousselais (flèche verte)

- Chemin de la Noë du Bourgalet (flèche rouge)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré le 18/12/2023
Pour extrait conforme,

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature du secrétaire de séance
Cédric BUSSON